



Saint-Loup-Lamairé, le 14 janvier 2014

Compte-rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 12/01/2015 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de la CLE du SAGE Thouet

Jean-Pierre ANTOINE, Délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Pierre BIGOT, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive

Jean-Paul SOUTIF, FDPPMA de Maine-et-Loire

Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes

Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne

Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée

Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Jean-François LUQUET, ONEMA Centre Poitou-Charentes

Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres

Côme DURAND, DREAL Poitou-Charentes

Albert NOIREAU, DREAL Poitou-Charentes

Florence DEVILLE, DDT des Deux-Sèvres

Pascal TRINTIGNAC, Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire

Mathilde COLLIERIE, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Ludovic BOISSINOT, Bureau d'études SERAMA

Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personne excusée :

Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes

Personnes absentes :

Alain LAURIOU, Conseil Général du Maine-et-Loire

Dominique PAQUEREAU, Conseil Général des Deux-Sèvres

M. CUBAUD accueille les participants pour cette nouvelle séance du Bureau de la CLE. Il informe que le jury de recrutement pour le poste de technicien du SAGE a eu lieu le 17 décembre 2014. ALEXIS PACAUD a été recruté et prendra ses fonctions au sein de la cellule d'animation du SAGE à partir du 19 janvier 2015. Ensuite un tour de table est effectué afin que les personnes non membres du Bureau puissent se présenter. Enfin M. CUBAUD précise que l'objectif de cette séance est le lancement de l'étude d' « Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le Bassin du Thouet » et permettre au prestataire de présenter sa méthodologie pour la réalisation de ce travail.

Pierre PÉAUD rappelle le contexte ainsi que le calendrier de l'étude (cf. présentation) qui doit se dérouler sur 2 mois et prendre fin début mars 2015.

M. TRINTIGNAC s'interroge sur la durée de l'étude qui lui semble être courte pour traiter un sujet aussi complexe.

Pierre PÉAUD répond que cette étude est une étude d'assistance à maitrise d'ouvrage et que les membres de la CLE ont souhaité que le prestataire réalise un travail bibliographique afin de déterminer les outils qui permettront de définir quelle étude mettre en œuvre pour intégrer les enjeux liés aux impacts des plans d'eau dans les documents du SAGE.

M. TRINTIGNAC s'interroge également sur la taille des plans d'eau prise en compte ainsi que sur la notion de « forte densité » sur le territoire.

Pierre PÉAUD indique que le but de la séance est justement de répondre à ces questions et que l'on reviendra dessus lors de la présentation faite par Ludovic BOISSINOT du bureau d'études SERAMA.

M. NADAL complète en indiquant que la notion de densité importante est définie dans le SDAGE à 3 plans d'eau au Km².

La séance se poursuit par la diffusion d'un film réalisé sur le territoire de Belfort traitant de la problématique plans d'eau. Cette vidéo permet d'entendre différents acteurs du territoire sur ce sujet (vidéo consultable sur le lien : <http://zestdurable.net/mise-en-conformite-des-plans-deau/>)

Après diffusion de cette vidéo, M. BIGOT interpelle les membres du Bureau sur l'impact des plans d'eau et s'interroge sur les impacts négatifs qu'ils peuvent avoir.

M. DEVAUD complète en précisant que les impacts négatifs sont toujours mis en avant mais qu'il est important de mettre en évidence les impacts positifs.

M. CUBAUD ajoute que cette vidéo montre en effet les impacts négatifs des plans d'eau mais met également en évidence les moyens pour les corriger.

M. TRINTIGNAC précise que la question « plans d'eau » est plus compliquée que ce que l'on peut croire et qu'il est très important de prendre en compte la gestion faite du plan d'eau pour pouvoir connaître l'impact qu'il peut avoir.

M. DEVAUD informe le Bureau que la Coopérative de l'eau 79 est actuellement en train de porter une étude faisant l'état des lieux des plans d'eau sur le bassin (envoi d'un questionnaire à l'ensemble des irrigants) afin d'envisager la création de nouvelles retenues pour l'irrigation. Cette étude permettra également d'apporter des conseils en terme de mise aux normes des plans d'eau.

M. POUVREAU ajoute que sur des secteurs non agricoles où les plans d'eau n'ont pas vocation pour l'irrigation, ils doivent servir à alimenter les cours d'eau.

M. ANTOINE précise qu'il est nécessaire de différencier les différents types de plans d'eau et leurs usages (loisirs, irrigation, pêche, ...)

M. LUQUET conclut les commentaires sur la vidéo en insistant sur l'importance de définir les différentes typologies de plans d'eau et la nécessité dès le démarrage de l'étude « AMO plans d'eau » d'avoir des définitions précises et validées par tous.

La parole est ensuite donnée à Ludovic BOISSINOT du bureau d'études SERAMA afin qu'il puisse présenter la méthode envisagée pour la réalisation de ce travail et interroger les membres du Bureau sur les premiers éléments récoltés.

Ludovic BOISSINOT indique qu'un premier travail de collecte de données a été réalisé et que les membres du Bureau peuvent lui transmettre toutes données intéressantes.

M. TRINTIGNAC informe que le SAGE Vendée étudie la question « plans d'eau » depuis quelques années et qu'il serait intéressant de se rapprocher de l'animatrice du SAGE pour en savoir plus. Le bureau d'études prendra contact avec le SAGE Vendée pour voir comment le sujet a été traité sur leur territoire. De plus M. TRINTIGNAC ajoute que le SMIDAP possède une base de données recensant les plans d'eau de plus de 1000m² sur la région Pays de la Loire.

Ludovic BOISSINOT informe que cette étude amènera de nouvelles questions au fur et à mesure que les données seront traitées.

Mme BARRE répond qu'il est normal que des questions soient soulevées et justement que le but de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est de définir les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour répondre à ces interrogations.

M. TRINTIGNAC demande si dans l'état initial du SAGE une approche historique des plans d'eau a été réalisée.

M. NOIREAU complète en précisant qu'il pourrait être intéressant de faire une comparaison des informations actuelles avec les plans d'eau recensés sur les cartes de l'État-major de 1800 afin d'avoir une idée sur l'évolution du nombre de plans d'eau sur le territoire.

M. LUQUET répond que cette approche historique semble intéressante mais qu'il faudrait prendre en compte également d'autres dynamiques socio-économiques et que cette analyse n'entre pas dans la mission du prestataire surtout au vu de la durée de l'étude.

Pierre PÉAUD ajoute pour répondre à M. TRINTIGNAC que l'approche historique des plans d'eau n'a pas été traitée dans l'état initial du SAGE.

Ludovic BOISSINOT interroge les membres du Bureau sur la superficie des plans d'eau à prendre en compte dans l'étude.

M. NOIREAU répond que les mares de petites tailles ont peut-être un impact limité au niveau quantitatif mais souvent ces milieux ont une forte valeur écologique d'où l'importance de les prendre en compte.

Mme BARRE ajoute qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de considérer l'ensemble des plans d'eau et que dans un second temps le critère « superficie » pourrait être utilisé dans les méthodologies proposées pour prioriser les plans d'eau impactants.

M. BAUFUMÉ complète en précisant que la connexion du plan d'eau au réseau hydrographique sera également un des critères importants et qu'il sera primordiale de s'interroger sur la définition du réseau hydrographique.

M. BIGOT questionne le Bureau sur la prise en compte des plans d'eau sur cours d'eau et particulièrement sur le cas des retenues de moulins.

M ANTOINE répond que pour ce qui est des moulins, les CTMA en place sur le territoire traitent de cette problématique. Il ajoute que le cas de ces ouvrages n'entre donc pas dans l'étude plans d'eau mais sera traité dans les réflexions sur la continuité écologique des cours d'eau.

Ludovic BOISSINOT informe que la précision des données cartographiques ne permet pas toujours de savoir si un plan d'eau est connecté ou non au réseau hydrographique.

M. NOIREAU signale que pour répondre à ce problème, dans certaines études, tous les plans d'eau se trouvant dans une bande tampon de 10 mètres du cours d'eau sont considérés comme connectés (nappe alluviale) mais que cette méthode ne peut être appliquée sur tous les secteurs et particulièrement sur les zones de têtes de bassin.

M. PERRIN indique qu'il sera également nécessaire de prendre en compte la nature géologique du bassin qui engendre un contexte différent en fonction d'un sol sédimentaire ou d'un sol cristallin comme ça peut être le cas sur le bassin du Thouet.

Pierre PÉAUD rappelle que le cahier des charges de l'étude demande au prestataire de définir plusieurs méthodologies qui peuvent être fonction de la zone géographique.

Ludovic BOISSINOT présente un premier traitement cartographique pour montrer le type de données récoltées et les différences entre les sources. Il ajoute qu'une priorisation des données sera faite en se basant en premier lieu sur les données DDT, puis sur les données d'inventaires de terrain, les prélocalisations et les données Agence de l'eau.

Aucune autre question n'est soulevée. Pierre PÉAUD indique qu'une fois un premier travail réalisé, des éléments seront envoyés par mail aux membres du Bureau le plus rapidement possible pour recueillir les remarques de chacun.

M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet

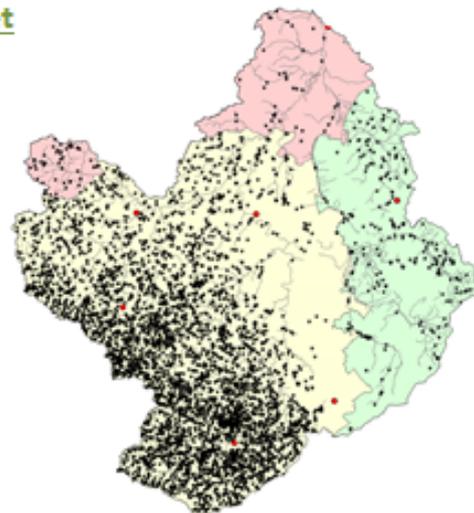


Bureau de la CLE - 12/01/2015 -

Étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet

RAPPELS GÉNÉRAUX

- Etiages sévères récurrents sur les bassins du Thouaret, de l'Argenton et du Thouet amont,
- Intégralité du bassin du Thouet classé en ZRE
- Forte densité sur la partie Ouest du bassin facilitée par un contexte favorable à la création de plans d'eau,
- Spécificité non prise en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables.
- Bases de données non exhaustives et hétérogènes à l'échelle des 3 départements



Face aux divergences d'opinions qui subsistent en matière d'impact des plans d'eau sur les cours d'eau et les milieux aquatiques, les membres de la CLE s'interrogent sur la façon d'intégrer la problématique « plans d'eau » dans les futurs documents liés à l'élaboration du SAGE (diagnostic global, étude sur les volumes prélevables, PAGD et règlement).

Étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet

- **Validation du CCTP** : Bureau du 27 octobre 2014
Cahier des charges élaboré autour de 11 questions
- **Période de la consultation** : du 30 octobre au 28 novembre 2014
- **Choix du prestataire** : 10 offres reçues
Commission d'Appel d'Offres le 2 décembre 2014
Prestataire retenu : SERAMA pour un montant de 11 148 €
- **4 réunions prévues** : - réunion de cadrage avec la cellule d'animation du SAGE Thouet,
- réunion de présentation de la méthodologie au bureau de la CLE,
- réunion de restitution de l'étude en bureau de CLE (10 mars 2015)
- réunion de restitution finale de l'étude en CLE (hors calendrier).
- **Durée de l'étude** : 2 mois

Objet de la consultation

Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage = « travail bibliographique »

Les réponses apportées permettront à la CLE de définir concrètement les études complémentaires à mener pour intégrer les enjeux liés aux impacts des plans plans d'eau dans les documents du SAGE

[Vidéo: problématique plans d'eau \(territoire de Belfort\)](#)

Réunion de présentation de la méthode devant la CLE
Saint-Loup-Lamairé, le 12/01/2015



MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE
D'OUVRAGE VISANT A L'AMÉLIORATION
DE LA CONNAISSANCE DES PLANS D'EAU
ET DE LEURS IMPACTS SUR LE BASSIN
DU THOUET

SERAMA

L'ÉQUIPE DE SERAMA



- Equipe de 4 personnes basée en Vendée depuis 2008
- Bureau d'étude spécialisé sur les milieux aquatiques continentaux
- Forte expérience de terrain sur le quart Nord-Ouest de la France avec plusieurs milliers de km de cours d'eau parcourus
- Plusieurs études réalisées sur le bassin versant du Thouet :
 - Bilan CRE Thouet en 2009 (SMVT, CASLD)
 - Etude ouvrages Thouaret en 2010 (SIBT)
 - Bilan CRE Thouaret en 2013 (SIBT)
 - Etude ouvrages (5) sur l'agglomération de Bressuire dont 3 plans d'eau
- Forte connaissance du territoire et de nombreux plans d'eau présents

OBJET DU MARCHÉ ET MÉTHODOLOGIE

Qu'est ce qu'un plan d'eau et quels peuvent être les usages associés ?

L'objectif est de déterminer une définition commune pour l'ensemble des structures, usagers et acteurs présents à la CLE.

Quels types de plans d'eau rencontre t-on sur le bassin du Thouet et quelles sont les spécificités de son bassin versant ?

A partir de notre expérience de terrain et celle de la cellule d'animation, les différents types de plan d'eau présents seront définis. L'utilisation des données disponibles permettra de réaliser une typologie.

Quelles sont les réglementations en vigueur (loi sur l'eau, SDAGE, ZRE,...) applicables aux plans d'eau en matière de création, vidange, mode de remplissage, dérivation, consolidation, assèchement, rejet,... ?

Une synthèse des réglementations applicables aux plans d'eau sera réalisée. Ce travail devra être soumis aux différentes DDT de manière à élaborer un document exhaustif.

Quels peuvent être les impacts quantitatifs mais aussi qualitatifs des plans d'eau (en fonction de leurs caractéristiques) sur les milieux aquatiques et les espèces associées ?

Une note bibliographique sera réalisée de manière à lister les impacts quantitatifs et qualitatifs des différentes typologies de plans d'eau sur les milieux aquatiques et les espèces associées. Ce travail va servir de base à la constitution de la base de données pour la prise en compte des différents critères à renseigner.

Existe-t-il des modes de gestion compatibles avec le bon état écologique ?

Les modes de gestion compatibles avec le bon état écologique seront définis de manière à pouvoir intégrer ces critères dans la base de données.

OBJET DU MARCHÉ ET MÉTHODOLOGIE

Quels types de plans d'eau remettent en cause l'atteinte des objectifs de bon état des eaux ?

En fonction de leur mode d'alimentation, de leur gestion et de leur implantation, les plans d'eau présentent des impacts physiques, biologiques et physico-chimiques différents. Plusieurs critères serviront donc à faire ressortir les plans d'eau les plus impactants. Lors du renseignement des données sur un plan d'eau le renseignement de ces critères permettra de faire ressortir l'impact du plan d'eau.

Quelles dispositions et règles spécifiques ont été prises sur les autres SAGE concernés par une problématique « plans d'eau » en matière de création, de vidange, de modalités de gestion,... ? Comment les autres SAGE ont intégré l'impact des plans d'eau dans leur démarche d'élaboration des volumes prélevables ?

Des contacts seront établis avec différentes structures confrontées à cette problématique. Nous avons déjà travaillé en relation avec plusieurs structures :

- SAGE Huisne,
- SAGE Sarthe amont,
- SAGE Vilaine,
- SAGE Sevre Nantaise...

Le réseau de connaissance des différentes structures permet un contact facilité pour un retour d'expérience et une synthèse aux questions posées.

Quels sont les critères à prendre en considération pour constituer une base de données « plans d'eau » exhaustive et pertinente à l'échelle du bassin du Thouet (superficie, usage, mode de remplissage, connexion au réseau hydrographique,...) ?

A partir des différentes questions, nous élaborerons la liste des critères nécessaires à la constitution d'une base de données « plans d'eau » exhaustive et pertinente à l'échelle du bassin du Thouet. Nous croiserons ici :

- Les retours d'expérience des structures que nous connaissons,
- Les données bibliographiques,
- Les caractéristiques des plans d'eau présents sur le bassin,
- Les réponses aux précédentes questions,

....
Une trame de base de données sera construite à partir de ces critères.

OBJET DU MARCHÉ ET MÉTHODOLOGIE

Quels sont les critères déjà renseignés dans les différentes bases de données en possession de la cellule d'animation du SAGE Thouet ?

Nous analyserons ici les différentes données en possession de la cellule d'animation du SAGE Thouet. A partir de cette analyse, les besoins en terme d'informations ressortiront : besoin en terme de typologie de données, besoins sur certains secteurs géographiques...
Les données existantes seront intégrées

Quels sont les méthodes/moyens/partenaires existants pour compléter chacun des critères non renseignés ?

Nous déterminerons ici les différentes structures permettant de compléter les critères non renseignés. Les méthodes et les moyens existants seront analysés. Plusieurs méthodes seront proposées pour renseigner les éléments manquants. Une estimation financière de ces méthodes sera réalisée.

Quelles sont les méthodes les plus pertinentes (rapport coût/temps/faisabilité) pour identifier les plans d'eau qui remettent en cause l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'échelle du bassin du Thouet ? (Les méthodes proposées peuvent être définies en fonction des caractéristiques des différents sous-bassins du territoire et/ou de la typologie et l'usage des plans d'eau)

Nous analyserons ici les différentes méthodes possibles de manière à identifier les plans d'eau qui remettent en cause l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'échelle des différentes masses d'eau.

CONTENU DE LA PRESTATION

- Rédaction d'un rapport permettant de répondre aux questions posées dans le cadre du marché
- Rédiger une note bibliographique rappelant et pondérant les impacts éventuels de chaque type de plan d'eau sur le milieu aquatique et les espèces associées
- Compilation de retours d'expérience sur la prise en compte des plans d'eau sur d'autres collectivités porteuses d'un SAGE ou de contrats territoriaux
- Créer une base de données « plans d'eau » recensant l'ensemble des critères permettant d'améliorer la connaissance des plans d'eau et d'évaluer leur impact
- Intégrer dans cette base de données les éléments déjà en possession de la cellule d'animation et proposer plusieurs méthodes pour renseigner les critères manquants en les chiffrant financièrement
- Proposer des méthodologies pertinentes et adaptées pour cibler les plans d'eau les plus impactant pour l'atteinte des objectifs de bon état

LE POINT SUR LES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES

- Base de données plan d'eau de la DDT 49, 79 et 86
- Base de données redevance de l'AELB (volet irrigation)
- Inventaires des zones humides des communes du Pays de Gâtine et de la Communauté de Communes du Saint-Varentais
- Pré-localisation des zones humides réalisée par la DREAL Poitou-Charentes et la DREAL Pays-de-la-Loire
- Recensement des plans d'eau sur le site Natura 2000 du Thouet amont,
- Plans d'eau recensés dans le cadre de l'étude préalable à la création de retenues d'eau et à la déconnexion de plans d'eau, pilotée par la Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres
- Etudes bilan des Contrats de Restauration et d'Entretien du Thouet (79 et 49) et du Thouaret



EXEMPLE DE BASE DE DONNÉES

ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DU PLAN D'EAU :
Plan d'eau du château de Marigny
FLAETA003




Cours d'eau concerné :
La Filatoire

Commune :
ANGULON-SUR-VEU (83)

Lieu-dit :
Château de Marigny

Propriétaire :
Mr LE GONVELLO Merleador
35, rue du Grand Clos 56300 GLENAC

Références cadastrales			
Parcelle	Surface	Section	Commune
8300	000	00	0041

Date de création :




Explication :

Usage réglementé :
Eau : Non

Disposition du plan d'eau : au fil de l'eau

Bassin hydraulique :
Plan d'eau créé par une vanne de fond et un déversoir de trop-plein. Ce déversoir est probablement équipé d'une vanne file pour le débit réservé.

Surface (m²) : 7750 **Profondeur :** de 2 à 6 m
Largeur (m) : 130 **Volume (m³) :**

Longueur d'axe (m) : 0
Longueur de file (m) : 0

Commentaires :
Le plan d'eau est ancien et se trouve au fil de l'eau. Un système d'entretien plané est prévu de l'équipement de l'ouvrage de l'entretien à l'amont.

Présence de grille :

Filature :

Problème de digue :

Usage d'entretien : Non

Usage d'entretien :

Quai : **Berge :** **Bas-fond plat :** **Sécheresse :** **Aléatoire :**

Aspect réglementaire :
Cours d'eau non concerné par le classement (204-17)

Rapport au DMR :
DMR (m) : 0

Préconisations d'aménagement :

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Phase / semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	Fin de l'étude
Réunion de cadrage	■								
Réunion de présentation de la méthode devant la CLE		■							
Recherches et rédaction d'une note bibliographique rappelant et pondérant les impacts des différents types de plans d'eau			■						
compilation des retours d'expérience sur la prise en compte des plans d'eau sur d'autres collectivités porteuses d'un SAGE				■					
conception et création d'une base de données "plans d'eau"					■				
intégration dans la base de données des éléments en possession de la cellule d'animation						■			
proposition des méthodologies pertinentes et adaptées pour cibler les plans d'eau les plus impactants pour l'atteinte des objectifs de bon état							■		
Réunion de restitution de l'étude en bureau de CLE								■	
Réunion de restitution finale									■
Restitution des documents									■



QUESTIONS / REMARQUES ?

